Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213501422-20260226-D20260226_03-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Commune de LANDEAN

Nombre de membres	
En exercice	Présents à 20h00
15	15

Date de la convocation
20 février 2026
Nombre de pouvoirs
0
Numéro de la délibération
2026-03

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE LANDEAN

Séance du jeudi 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février 2026, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LANDEAN, légalement convoqués, se sont réunis, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Franck ESNAULT, Maire.

Etaient présents à 20h00 : M. Franck ESNAULT, M. Patrice MARIE, Mme Géraldine ROSSIGNOL, M. Dominique BOSSERAY, Mme Hélène GOSSELIN, Mme Marie-Thérèse LOUVIOT, Mme Monique BRUNET, M. Stéphane JEULAND, M. Stéphane PAUTONNIER, M. Aurélien GRANGÉ, M. Adrien SIMON, Mme Nathalie RABALLAND, Mme Chrystèle LECOINTRE, M. Georges COURTOUX, Mme véronique LACONCHE.

Etait absent excusé à 20h00 ayant donné procuration :

Etait absent excusé à 20h00 :

M. Dominique BOSSERAY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

2026-03 Demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police – programme 2026

Monsieur le Maire présente les projets susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des recettes des amendes de police 2026 ainsi que le plan de financement :

Projets 2026 (dépenses)	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Réalisation de deux îlots avec signalisation – rue Jean Moulin	6 463.55 €	7 756.26 €
Total des dépenses	**6 463.55 €**	**7 756.26 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix, décide :

- **D'ARRETER** le projet ci-dessus,
- **DE SOLICITER** une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2026.

La Commune de LANDEAN s'engagera à faire exécuter les travaux dans les brefs délais, dès réception de la notification de subvention émanant la commission permanente du Conseil Départemental et acceptera la somme proposée.

Cette dépense sera inscrite, en dépenses d'investissement, au budget primitif 2026 de la Commune.

Dominique BOSSERAY
Secrétaire de Séance

Fait et délibéré à Landéan, le 26 février 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Franck ESNAULT

MAIRIE DE LANDEAN 35133